

Toute personne désireuse de vendre des fournitures médicales et des vivres à l'Iraq doit présenter par écrit une demande à cet effet à la Direction du contrôle des exportations (ESE), en indiquant le contenu et la valeur des biens, le mode de paiement, l'itinéraire prévu, le moyen de transport utilisé et les dates d'expédition.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Pour toute demande relative au contrôle des exportations, on peut s'adresser à la :

Direction du contrôle des exportations (ESE)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Téléphone : (613) 995-2387
Télécopieur : (613) 996-9933